



Pierre Immobilier

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS – LOCATIONS – GESTION – SYNDIC –

VENTE : APPARTEMENTS – MAISONS – IMMEUBLES – Terrains à bâtir – DOMAINES – PROPRIÉTÉS

CHARGE VENDEUR

De 0 à 9 999 Euros	forfait de 3 000 Euros TTC*
De 10 000 à 39 999 Euros	15 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 4 500 Euros TTC*)
De 40 000 à 79 999 Euros	10 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 6 000 Euros TTC*)
De 80 000 à 119 999 Euros	9 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 8 000 Euros TTC*)
De 120 000 à 159 999 Euros	8 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 10 800 Euros TTC*)
De 160 000 à 199 999 Euros	7.5 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 12 800 Euros TTC*)
De 200 000 à 299 999 Euros	7 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 15 000 Euros TTC*)
De 300 000 à 499 999 Euros	6 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 20 000 Euros TTC*)
Au-dessus de 500 000 Euros	5 % TTC du montant de la vente (avec minimum forfaitaire de 30 000 Euros TTC*)
Propriété agricole / rurale	8 % TTC du montant de la vente

Estimation : de 180.00 € TTC* à 600.00 € TTC* selon les biens

VENTE : FONDS DE COMMERCE – PAS DE PORTE – LOCAUX INDUSTRIELS (Charge vendeur)

12 % TTC* du montant de la vente ou 3 mois de loyer TTC* (avec minimum forfaitaire de 3 200 Euros TTC*).

HONORAIRES DE LOCATION SUR GESTION OU SIMPLE : HABITATION (A la charge du preneur et du bailleur moitié-moitié)

- 12 % TTC* du loyer annuel hors charges (Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail). Dans la limite du plafond de 8 €/m² TTC*.
- 3,60 % TTC* du loyer annuel hors charges (Honoraires de réalisation de l'état des lieux). Dans la limite du plafond de 3 € / m² TTC*.
-

HONORAIRES DE LOCATION SUR GESTION OU SIMPLE : LOCAUX PROFESSIONNEL – COMMERCE - ENTREPOTS (A la charge du preneur et du bailleur moitié-moitié)

- 25 % TTC* du loyer annuel hors charges (Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail).

Gestion complète immeuble : Service à la carte sur devis selon option

Syndic de copropriété : Service à la carte sur devis selon option

Fait à Moulins, MAJ le 15/06/2018

* selon taux de TVA en vigueur à 20%

La remise d'une note est obligatoire